

LE COUP D'ŒIL

Abbecourt – Mattencourt – Le Gros Poirier



Décembre 2021

Repas des aînés → P 8



SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

p 3

Brochure Assainissement

ÉDUCATION/PÉRISCOLAIRE

p 4

So British !

p 5

Lutte contre le harcèlement scolaire
Opération «Nettoyons la nature»
Sortie et événement de l'Ile

ACTUALITÉ COMMUNALE

p 6 - 7 - 8

Octobre rose – Cérémonie du 11 novembre
Soirée Cabaret – Déjeuner-spectacle des Séniors
Parade de Noël – Arbre de Noël

DÉVELOPPEMENT DURABLE

p 9

Pourquoi une coccinelle dans la maison ?

TRAVAUX RÉALISÉS

p 10 - 11 - 12 - 13

De nombreux travaux de voirie ont été réalisés. A découvrir dans ces pages.

ASSOCIATIONS – ACTUALITÉ COMMUNALE

p 14

Fan'Harmonie - Abbecourt Loisirs
Comité des Fêtes – Association Perce-neige

MAIRIE

p 15

Horaires - Permanences Mairie
Achats groupés
Etat civil - Remerciements
Ramassage des sapins
Dates limites d'inscription sur les listes électorales
Infos diverses (liste des assistantes maternelles, camion pâtisserie, fermeture du médical pour les fêtes etc.)

p 16

Mémo vaccin Covid



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Aide de 300 € pour
les + de 65 ans, pour
l'achat d'une alarme
anti-intrusion

Informations sur
ALLO OISE SÉNIORS
03 44 82 60 60

Mot du Maire



2021 se termine avec beaucoup de craintes sur l'évolution de la pandémie et d'incertitudes sur la tenue des fêtes de fin d'année.

Nous avons pu, depuis la rentrée, organiser toutes les animations prévues. Vous verrez, dans ce numéro, quelques photos de ces festivités. Je tenais à remercier toutes les associations qui les ont organisées.

De nombreux travaux sont en cours en ce moment, qui peuvent occasionner quelques dérangements. Nous essayons au maximum de les minimiser.

Nous adaptons en permanence le planning aux conditions météorologiques et à la circulation des cars scolaires. Certains travaux ne peuvent être faits que pendant les vacances scolaires.

Tout devrait être terminé pour les vacances de Pâques.

Pensez à visiter le site Internet de la commune, pour y découvrir toutes les réalisations en cours et les dernières informations.

Un troisième fournisseur d'accès Internet (Bouygues) devrait arriver en début d'année.

La traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu en janvier, en raison de la pandémie.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de très joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2022 !

J. - J. Anthéaume



Sur le territoire de Thelloise, le service public de l'assainissement est géré au quotidien par des entreprises privées prestataires

Vos contacts

Assainissement collectif

(immeuble raccordé au réseau d'eaux usées)

- **VEOLIA** au 0 969 367 261
(03 44 12 12 55 pour un contrôle de conformité)
- **SUEZ** au 0 977 408 408
- **SMAS** au 03 44 22 01 60

Assainissement non collectif

(immeuble non-raccordé au réseau et disposant d'une installation privée de traitement des eaux usées sur la parcelle)

- **VEOLIA** au 03 44 12 12 55

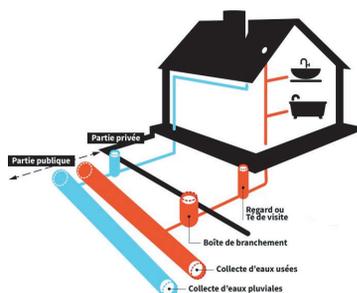
Travaux de raccordement

Branchement et Participation au Financement de l'Assainissement collectif

1. L'utilisateur fait réaliser ses travaux de raccordement en domaine privé (jusqu'à la boîte posée en limite de propriété) par l'entreprise de son choix et doit obligatoirement les faire contrôler par le délégataire.

2. L'utilisateur fait obligatoirement réaliser son branchement au réseau d'eaux usées par le délégataire à ses frais (chaque habitation doit obligatoirement posséder sa propre boîte de raccordement au réseau d'assainissement).

3. L'utilisateur doit enfin s'acquitter de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Elle est due par le propriétaire lors d'un raccordement au réseau public de collecte des eaux usées d'une habitation ou d'un local, ou lors d'une extension, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.



Le règlement de PFAC

Le règlement de PFAC est consultable sur notre site internet : www.thelloise.fr

Exemple pour une création de logement

(y compris cas des divisions) :

PFAC = 5 000 euros

(au-delà de 150m², complément de : 25€ par m²).

Dans le cas d'une extension :

25€/m² (par m² supplémentaire à compter de 20 m²).

Contrôle de conformité de raccordement

Assainissement collectif

Ce contrôle est obligatoire en cas de vente de l'immeuble raccordé et a pour but de s'assurer que le branchement est en bon état de fonctionnement. Attention : prévenir le délégataire suffisamment en amont de la signature.

Assainissement non collectif

Un rapport de conformité doit être établi dans le cadre d'une création d'installation ou lors d'une vente immobilière.

Le clapet anti-retour

Lors de fortes pluies, les réseaux d'assainissement peuvent être surchargés d'eau. Cela occasionne des remontées d'eaux usées dans les maisons (WC, douches ou siphon de sol). Pour vous en protéger, il est fortement conseillé d'installer un clapet anti-retour sur votre installation, en domaine privé.

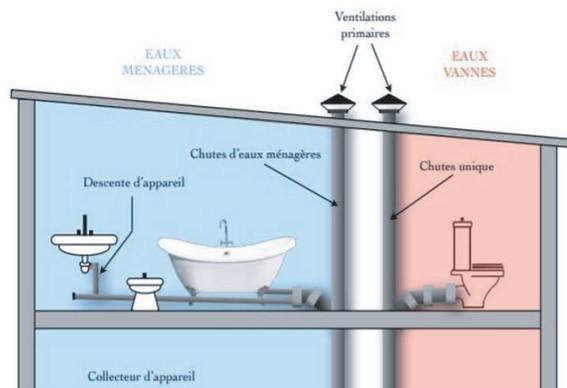
Le schéma ci-dessous illustre le fonctionnement du clapet anti-retour. L'eau est évacuée au travers de la canalisation mais ne peut remonter.



La ventilation primaire ou évent

Les canalisations d'eaux usées sont susceptibles de contenir des gaz nocifs et de subir des changements de pression lorsqu'on tire la chasse d'eau par exemple. Ces phénomènes sont à l'origine de mauvaises odeurs dans les habitations.

La ventilation primaire permet d'éviter ces désagréments. En effet, une prise d'air, sur le toit de sa maison, permet de réguler les fluctuations de pression dans les canalisations.





SO BRITISH !...



Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants avaient rendez-vous, le mardi 19 octobre, à la salle des Fêtes de Saint-Sulpice, pour un petit déjeuner anglais.

Les enseignants de CM1 et CM2, Madame Gibouin et Madame Majeri avaient organisé une rencontre afin que les enfants découvrent et goûtent un petit déjeuner anglais.

Au menu : pancakes,
scrambled eggs (Œufs brouillés),
bacon,
jus de fruits.

Un excellent moment de convivialité, salué par l'ensemble des enfants qui ont remercié vivement leurs enseignants !



NON AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE !



Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Le harcèlement scolaire touche 1 enfant sur 10 et peut avoir des conséquences dramatiques.

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

C'est l'utilisation des technologies d'information et de communication pour intimider un élève, de manière répétée. C'est pourquoi une expérimentation délivrant une *certification à la sensibilisation au numérique* aux élèves de 6e à partir de la rentrée 2022 va être lancée.

Exposée 24 h/24 et 7 j/7, la victime connaît un état d'insécurité permanent et se sent encore plus isolée et fragilisée.

Quelles mesures d'aide ?

Le Chef de l'Etat annonce le *changement de la loi pour améliorer le contrôle parental*, en faisant en sorte qu'il soit installé par défaut sur tous les téléphones, ordinateurs, tablettes utilisés par les enfants.

En plus du numéro 3018 mis en place, *une appli 3018 sera lancée en février 2022* pour permettre aux victimes et aux témoins d'adresser une capture d'écran de situations de harcèlement.

Les maisons des adolescents, les points d'accueil écoute jeunes seront renforcés.

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas.



Fin septembre, les enfants du Centre de Loisirs ont participé à l'opération "nettoyons la nature". Un grand merci à eux et à tout le personnel du Sivosas et de l'Ilep !



**Sortie et
Événement
ILEP**

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 : NAUSICAA (groupe élémentaire et maternel)
ATTENTION pas d'accueil en demi-journée.

JEUDI 16 DÉCEMBRE (à partir de 17 h 00) : SPORT BY NIGHT : Événement
enfant (groupe élémentaire et maternel).

ÇA S'EST PASSÉ...



Une centaine de marcheuses et marcheurs de St Sulpice, d'Abbecourt et d'autres villages se sont réunis le samedi 16 octobre pour parcourir 4 ou 6 km. Ce moment de fraternité a été organisé par l'Association sportive de St Sulpice et l'association Perspectives contre le cancer.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Nouveau drapeau des anciens Combattants de la Commune



Ils étaient nombreux à s'être déplacés en ce jour du 11 novembre ! Les enfants de l'école ont chanté La Marseillaise. Le nouveau drapeau a été inauguré et la Fanf'Harmonie, toujours présente, a rythmé les moments importants par ses interprétations. Merci à tous et également aux pompiers de Noailles et au représentant de la Gendarmerie!

ÇA S'EST PASSÉ...



SOIRÉE CABARET



Merci au Comité des Fêtes pour l'organisation de la soirée Cabaret du 20 novembre et à Waseo pour son animation.

DÉJEUNER-SPECTACLE DES SÉNIORS



Freddie Mercury, Prince, Blanche Neige, Nana Mouskouri, Chantal Goya, Gloria Gaynor et, bien sûr, des magiciens, s'étaient déplacés, en ce froid dimanche du 28 novembre, pour animer le déjeuner spectacle des séniors. Merci à la société Philopat d'Amiens, à M. le Maire et au CCAS pour ce moment bien agréable !



4 et 5 décembre...

MAGIQUES !!!



Les enfants ont connu un beau moment d'émerveillement, samedi soir, avec le passage de la parade du Père Noël : danses, musique, Père Noël dans son traîneau, rues illuminées... La magie a continué le lendemain avec la remise des cadeaux. Enfin, l'occasion de parler au Père Noël ! Merci aux organisateurs, artistes et participants !

! La Minute Faune Flore

LA COCCINELLE ASIATIQUE

POURQUOI UNE COCCINELLE DANS LA MAISON ?

Des coccinelles ont envahi votre maison ? Chaque année, le même phénomène se répète : des coccinelles asiatiques s'agglutinent dans certains recoins de votre maison pour passer l'hiver.

» Pourquoi ce phénomène ?

Ce petit insecte aime hiverner en intérieur. Comme son nom l'indique, cette espèce vient d'Asie. Dans son habitat naturel, celle-ci est habituée à vivre dans des régions montagneuses où elle s'abrite dans des fissures. Pour survivre durant l'hiver, ici elle n'a qu'un choix possible, envahir nos habitations.



» Comment la reconnaître ?

La coccinelle asiatique ne transmet aucune maladie, ne pique pas, ne grignote pas nos vêtements et ne dévore pas nos plantes. Toutefois, leur présence en grand nombre dans nos habitations peut déranger. Elle se reconnaît à la marque en forme de M qui orne son thorax.

» Comment se prémunir d'une invasion ?

Pour votre santé, il est fortement déconseillé d'utiliser des insecticides pour se débarrasser d'elle. De plus, cette espèce y est peu sensible. La meilleure façon d'éviter une invasion reste de les empêcher d'entrer, en installant par exemple des « coupe-froid » et en calfeutrants tous les espaces par lesquels elles peuvent entrer.

Pour plus d'informations : <http://obs.picardie-nature.org/?page=fiche&id=3267>

CPIE des Pays de l'Oise

6/8 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS

Tél. : 03 44 31 32 64

contact@cpi60.fr

TRAVAUX RÉALISÉS



Les marquages au sol du parking de la Maison du Village sont maintenant terminés.



Tous les terrains du Clos de la Fresnoye sont vendus. Les aménagements continuent, ainsi la pose des poteaux de protection des noues est en cours ainsi que les plantations.



Un arrêté de stationnement dans l'Impasse des Plantes a été pris afin de faciliter les manœuvres de camions et un panneau de signalisation a été installé.



Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

✉ mairie@abbecourt.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° A2021071

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans l'Impasse des Plantes en raison de la difficulté pour les camions de manœuvrer dans cette impasse

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2021, le stationnement dans l'Impasse des Plantes sera interdit des deux côtés de la voie

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Ampliation sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Noailles

Fait à Abbecourt le 30/09/2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Jacques ANTHÉAUME.



TRAVAUX RÉALISÉS



Les travaux du clocher sont terminés. L'échafaudage a été déplacé afin de continuer les travaux du côté du nouveau cimetière.



L'aménagement de la rue des Novalles est maintenant terminé.



Le lampadaire accidenté de la rue du Gros Poirier a été remplacé.



Le panneau d'interdiction de stationner de la rue de Courcelles a été changé et les horaires actualisés. Les panneaux de signalisation de « zone scolaire » ont été remplacés Grande Rue et rue de Courcelles.

TRAVAUX EN COURS



Rue du Gros Poirier et rue de Courcelles, les travaux de la sente piétonne et de l'enfouissement des réseaux avancent bien.

La pose du revêtement devrait être réalisée avant la fin de l'année.





Le département envisage de fermer la demi-lune entre Pierrepont et Abbecourt en raison d'un nombre important d'accidents. En sortant d'Abbecourt, les usagers pourront toujours aller vers Noailles mais n'auront plus la possibilité de traverser la départementale pour aller vers Beauvais.

En sortant de Pierrepont, les usagers pourront toujours aller vers Beauvais mais la traversée de la départementale pour aller vers Noailles ne leur sera plus possible.

Cette demi-lune est très empruntée par les habitants du Gros Poirier pour rentrer chez eux.

Le département modifiera le marquage au sol pour leur permettre de traverser la route (voir plan).



La deuxième ligne 63 KV se trouvant à la sortie de Mattencourt devrait être démontée en janvier. La première (à droite sur la photo) avait été déposée en 2018. Il ne restera que la ligne 225KV.



COMITÉ DES FÊTES

Après deux ans d'absences en raison de cette pandémie, nous avons été très heureux de vous retrouver pour la soirée Beaujolais !

La soirée sur le thème Cabaret était animée par Martial et tout le monde a été conquis par la qualité de l'animation ainsi que par le repas préparé par notre cuisinier Philippe !!!

Le 04 décembre a eu lieu, pour la première fois, une parade lumineuse dans les rues du village et, le 05 décembre, les enfants ont rencontré le Père Noël et assisté à un spectacle.

APPEL À BÉNÉVOLES ! Le Comité a besoin de vous pour vivre et développer ses animations ! Si vous souhaitez vous investir dans la vie de notre village, rejoignez-nous ! Vous pouvez nous contacter par mail cdf.abbecourt@gmail.com
L'ensemble du Comité des Fêtes vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.
Portez-vous bien et rendez-vous en 2022 !



La Fanf'harmonie a repris ses répétitions et a pu assurer les cérémonies officielles du 11 novembre, des communes d'Abbecourt, Ponchon, Bailleul/Thérain et Lachapelle St Pierre.

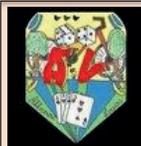
Nous avons joué une aubade Place de la mairie de Montreuil/Th le samedi 04/12 à 16 h 00. Au programme : des chants de Noël, des morceaux festifs.

Notre Société musicale a pris contact avec la Société musicale de Bonneuil-les-Eaux. L'objectif est de partager nos registres musicaux afin de faire un concert commun, dans chacun de nos villages, en fin d'année 2022.

La Fanf'Harmonie est toujours à la recherche de clarinettes, de tambours, de trompettistes et de clairons. Vous pouvez nous contacter au 03 44 89 26 60 ou venir assister à nos répétitions les vendredis à partir de 20 h 30 (sauf vacances scolaires) dans notre salle de répétition située au 2^{ème} étage de la Mairie d'Abbecourt.

Notre école de musique attend vos enfants appelez nous au numéro ci-dessus vous aurez tous les renseignements utiles.

La Fanf'Harmonie d'Abbecourt vous souhaite un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022 !



ABBECOURT LOISIRS

L'association d'Abbecourt Loisirs continue à proposer une **randonnée** par mois avec les dates qui sont communiquées sur le blog !

Plus d'informations sur : <http://abbecourt-loisirs.over-blog.com/>

ou par mail : abbecourt.loisirs@gmail.com



L'association «Vex» a été créée et propose un «**Club Jeux**» (jeux de société) et de la **location de BDs/comics/mangas**.

Pour davantage de renseignements, une permanence a lieu tous les jeudis de 19 h 00 à 20 h 00 à la mairie d'Abbecourt.

Plus d'informations sur : <https://association-vex.over-blog.com/>

Le forum : <https://association-vex.forumactif.com/>

ou par mail : association.vex@gmail.com

A bientôt !



Sortie en Baie de Somme



Vous résidez dans notre commune et avez plus de 60 ans ? Pourquoi ne pas venir nous rejoindre et participer aux activités du **Club Perce-Neige** ?

Les réunions ont lieu le jeudi, tous les quinze jours, à la Maison du Village, de 14 h 30 à 17 h 00. N'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à nous contacter au 09 67 46 55 32 (Président) ou au 03 44 89 28 13 (Secrétaire).

Un repas est organisé le 29 janvier (à confirmer en fonction du Covid). A bientôt !



Téléphone du Secrétariat de Mairie

09 62 60 44 03

www.abbecourt.fr

mairie@abbecourt.fr

Horaires habituels du Secrétariat de Mairie

<u>Lundi</u>	09 h 00 – 12 h 00
<u>Mardi</u>	09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 18 h 45
<u>Mercredi</u>	09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 18 h 00
<u>Jeudi</u>	09 h 00 – 12 h 00
<u>Vendredi</u>	09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 45
<u>Samedi</u>	08 h 45 – 11 h 15
<u>Permanence du Maire ou des adjoints</u>	
<u>Mardi</u>	17 h 15 – 18 h 45
<u>Samedi</u>	08 h 45 – 11 h 15 ou sur rendez-vous

La Mairie sera fermée du
20 décembre 2021

au

02 janvier 2022 inclus

Permanence

Mardis 21 et 28 décembre de 17 h 00 à 19 h 00



ABBECOURT

Achats Groupés

Réduisons notre facture énergétique en achetant ensemble...

Opération pour janvier 2022

Commande à retourner pour le :

28 décembre 2021

Une question ?

Envoyez-nous un mail à gass60430@free.fr



PELLETS



Assistantes maternelles

THERY C. - 8 rue de Montreuil - Mattencourt - 06.17.54.36.69
DEVANNEAUX S. - 49 rue de Montreuil - Mattencourt - 06.22.22.01.67
KASER M. - 19 Grande Rue - Abbecourt - 07.69.65.42.34
PYNSON J. - 3 impasse des Fournils - Abbecourt - 07.82.29.85.58

ILS SONT NÉS

Jade AMIRALT 09 sept. 2021
Rose LEMAIRE 01 nov. 2021
Paul BOZO 21 nov. 2021

ILS SE SONT MARIÉS

Mme Alexandra VAN LAËRE et
M. Nicolas FALAISE 16 octobre 2021

ELLE NOUS A QUITTÉS

Mme Jacqueline DELAMARE ... 18 sept. 2021

REMERCIEMENTS

À M. et Mme DELARDIERE de la société PROMOFLEUR qui nous ont offert les sapins de Noël pour les 8 classes du RPI et du Centre de loisirs ainsi que les chrysanthèmes pour le monument aux morts,

Au Comité des Fêtes pour la soirée beaujolais et l'organisation de l'arbre de Noël,

À Waseo radio et TV, les lutins, le Bonhomme pain d'épices et Marcus de Pat Patrouille pour leur participation à la parade du Père Noël,

À M. et Mme LEPERE pour la traditionnelle pause vin chaud à Mattencourt et à la Gendarmerie pour la sécurisation du rond-point lors de cette même parade,

Aux pompiers, gendarmes, enseignantes et enfants pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre ainsi qu'à nos 2 porte-drapeaux M. Lionel PERROTTE et M. Jean-Claude DEBARQUE,

Et à la Fan'Harmonie qui est toujours présente à toutes ces manifestations.

Le Bus pour l'Emploi sera sur notre commune le 2 février prochain, de 9 h 30 à 12 h 30, place de la Mairie.



Pas de collecte spéciale des sapins en 2022

Il faudra les déposer en déchetterie.



Dates limites d'inscription sur les listes électorales :

4 mars 2022 (élections présidentielles)

6 mai 2022 (élections législatives)



Le colis des «sénior» a été distribué le samedi 4 décembre au matin, dans le respect des gestes barrières.

Le camion Rôtisserie ne passera plus dans notre village.



Le cabinet médical sera fermé du 24 décembre inclus au 3 janvier inclus

La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel vaccinal est administré :

- dès **5 mois** après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination ;
- à partir de 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
		<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
 - » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose additionnelle.
 - » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

